

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 1c. du mot
minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces
écrire au "Bulletin de la
Ferme", 111 Côte de la Montagne,
(Édifice Morin) Québec
Caiier postal 129—Tél. 2 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

RÉDACTION ET
COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comité
de techniciens et de praticiens
agricoles, assistés de collaborateurs
occasionnels et de correspondants de diverses
institutions agricoles. Toute collaboration
est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la Ferme",
Caiier postal 129 Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUÉBEC, LE 13 NOVEMBRE 1924

Numéro 46

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

LE CREDIT AGRICOLE

La fondation d'une caisse agricole

Nos cultivateurs, plus que jamais, ont besoin de crédit. C'est le nerf dont ils ont besoin pour l'exploitation de leur ferme. Une institution se prête admirablement à la satisfaction de ce besoin: les **Caisses Populaires Desjardins**.

La Caisse Populaire a rendu et rend-encore des services incalculables à la classe agricole. N'avons-nous pas observé, par exemple, que toutes les fois qu'une caisse populaire est venue s'installer près d'une coopérative locale, celle-ci a vu ses affaires prospérer.

A son tour la **Coopérative Fédérée** fait tout son possible pour accommoder ses acheteurs, particulièrement ses coopératives locales affiliées, auxquelles elle accorde un crédit minimum permanent égal au capital payé réalisable de ces coopératives affiliées.

Elle fait ses remises de vente de produits aussi promptement que possible, même dans les cas où elle ne peut disposer immédiatement, c'est-à-dire avec avantage, de certains produits, comme le miel, le sucre et le sirop d'érable, etc.; quitte à faire ensuite une nouvelle remise aux coopérateurs, si les revenus de ces ventes ont dépassé la **commission fixe** que prend la coopérative sur l'achat ou la vente de tous produits.

Est-il nécessaire d'ajouter que la **Coopérative Fédérée** obtient des banques des crédits énormes dont bénéficient assurément les cultivateurs qui font affaires par son entremise.

On pourrait peut-être, même à côté de la **Coopérative**, fonder une Caisse Agricole comme il en existe en France, en Allemagne, en Italie. Nous sommes convaincus que le jour où l'on présentera dans ce sens un projet sensé, bien étayé, il aura l'appui des gouvernants.

Les affiliations affluent

Les avantages exceptionnels de se joindre à la Coopérative Fédérée de Québec

De semaine en semaine, les coopératives locales s'unissent en plus grand nombre à notre groupement central, la **Coopérative Fédérée** de Québec. Elles y viennent de leur propre initiative, à cause des avantages précieux qu'elles savent en retirer. Elles n'agissent pas non plus à la légère; et avant de s'engager, elles tiennent plusieurs réunions, de leurs officiers et de leurs membres, dans le but de bien mûrir leur décision. De cette façon, le contrat d'affiliation est signé en pleine connaissance de cause.

L'affiliation à la **Coopérative Fédérée** est alléchante. Elle ouvre un débouché nouveau aux produits des coopératives locales, lesquels, mis en commun sur un plus grand marché, obtiennent des prix spéciaux, toujours favorables. Elle leur donne un crédit exceptionnel, dont tous les bénéfices reviennent aux sociétaires; elle stabilise leur production contre les revers du marché, grâce aux relations nombreuses et avantageuses que la **Coopérative Fédérée** s'est créée par tout le pays et à l'étranger.

Parmi les coopératives locales qui, ces jours-ci, ont compris ces avantages et ont adhéré à la **Coopérative Fédérée**, citons celles de Saint-Louis-de-Lotbinière, de Saint-Edouard-de-Lotbinière, de Sainte-Marie-Salomé, de Saint-Narcisse, dont suivent les rapports, avec ceux des coopératives de Saint-Justin et de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Notons, en passant, que certaines modifications ont été apportées au contrat d'affiliation des coopératives locales à la **Coopérative Fédérée**. Ainsi, la pénalité de \$200.00, que le contrat contenait dès le début, n'existe plus.

Toutes les coopératives locales, désireuses de profiter des avantages de cette affiliation, seront mises au courant, en temps opportun, de toutes modifications qui pourraient être apportées à ce contrat d'affiliation.

A ST-LOUIS-DE-LOTBINIERE

Jeudi, le 30 octobre, les membres de la coopérative locale tenaient une réunion. Étaient présents, M. le curé T.-E. Voyer, MM. les officiers de la **Coopérative locale**, MM. Ernest Beaudet, président, Albéric Houde, directeur, Gaston Beaudet, directeur, Jos. Legendre, directeur, Ernest Plaisance directeur, Ernest Auger, secrétaire-gérant.

Les conférenciers qui ont adressé la parole furent MM. Cloutier, inspecteur des coopératives, Québec, M. Louis-Elphège Tousignant, de Ste-Emélie-de-Leclercville, propagandiste régional de la **Coopérative Fédérée**.

Le principal sujet traité au cours de cette assemblée a été l'affiliation des coopératives locales à la **Coopérative Fédérée**.

Les membres se montrèrent favorables à cette affiliation et une résolution a été adoptée dans ce sens. Cette résolution se lit comme suit:

"Proposé par M. Raymond Desrochers, appuyé par MM. Ernest Beaudet et Philippe Auger, que le bureau de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation de la coopérative de St-Louis-de-Lotbinière à la **Coopérative Fédérée** et de conclure cette affiliation, s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité."

Au chapitre du **Bulletin de la Ferme**, MM. Cloutier et Auger, secrétaire, recueillirent en quelques minutes, douze à quinze abonnements.

A ST-EDOUARD-DE-LOTBINIERE

Les membres de la coopérative de St-Edouard-de-Lotbinière se sont réunis en assemblée générale, le 31 octobre, pour étudier le contrat d'affiliation des coopératives locales à la **Coopérative Fédérée de Québec**.

M. J.-B. Cloutier, inspecteur des coopératives, était le conférencier appelé à traiter cette question.

M. Louis-Elphège Tousignant, propagandiste régional de la **Coopérative Fédérée**, a parlé de l'œuvre de cette société, énumérant ses nombreux avantages pour les cultivateurs du district de Lotbinière.

Après quelque discussion, l'assemblée s'est déclarée nettement favorable à l'affiliation, et elle a adopté la résolution suivante:

"Proposé par M. Pierre Lemay, appuyé par M. Uldéric Brown, que le bureau de direction soit invité à étudier le contrat d'affiliation de la coopérative de St-Edouard à la **Coopérative Fédérée**, et de conclure cette affiliation, s'il y a lieu."

L'assemblée était présidée par M. Edouard Faucher. Les directeurs présents étaient MM. Geo. Couliombe, président, Adélar Ouellet, vice-président, Joseph Lauzé et Edouard Roy, directeurs.

Des abonnements et renouvellements d'abonnements au **Bulletin de la Ferme** furent aussi payés au cours de la séance, à la demande de M. Cloutier et pour le compte de M. le secrétaire-gérant, Edouard Faucher, lequel a bien voulu entreprendre de participer au grand concours d'abonnements institué par le **Bulletin de la Ferme**.

A STE-MARIE-SALOMEE

Mardi, le 28 octobre, la coopérative de Ste-Marie-Salomée réunissait au grand complet, ses sociétaires.

Deux conférenciers étaient à l'ordre du jour, qui ont expliqué aux cultivateurs la meilleure manière de faire fonctionner leur nouvelle société et qui ont énuméré les avantages de l'affiliation des coopératives locales à la **Coopérative Fédérée**.

MM. Cloutier et Dumaine ont fourni toutes ces explications devant un auditoire attentif et intéressé.

Au programme de la séance, il y avait l'élection des nouveaux officiers de la société coopérative de Ste-Marie-Salomée. Ces élections donnèrent comme résultat les officiers suivants:

M. Camille Lord, président; M. Luc Brien, vice-président; M. J. Brien, secrétaire-gérant; Henri Lord, Lucien Martin, Emile Bourgeois, directeurs; M. Gustave Melançon, auditeur.

Au sujet de l'affiliation, les membres se sont montrés favorables et ont accepté la résolution suivante:

"Proposé par M. Prosper Mirault, appuyé par M. Arthur Dulpé, que le bureau de direction de la coopérative de Ste-Marie-Salomée soit invité à étudier le contrat d'affiliation des coopératives locales à la **Coopérative Fédérée de Québec**, et de décider cette affaire, s'il y a lieu."

Adopté à l'unanimité. Quant au **Bulletin de la Ferme**, le porte-parole de la **Coopérative Fédérée**, M. Mandeville, intéressa les cultivateurs qui s'abonnèrent en bon nombre.

Il y avait dix-sept abonnements à la fin de la soirée.

(A suivre)

Voir conditions de
notre grand concours
d'abonnement, pages
835, 839, 840 et 841.